

ANNEXE DÉLIBÉRATION DU 11 DÉCEMBRE 2023

Compte rendu des indemnités compensatrices consécutives à des sinistres  
en application de la délégation octroyée à l'exécutif - article L3211-2 du CGCT

Période du 09 septembre au 27 octobre 2023

Organismes Payeurs	Contrat d'assurance : type de sinistre	Date de Sinistre	Objet	Montant TTC	Observations
SMACL Virement	Dommages aux biens	29/11/22	Choc VAM contre panneau d'entrée de la Base de loisirs et de plein air de St Nicolas de la Grave	1 500,00 €	Acompte
SMACL Virement	Dommages aux biens	11/04/23	Choc VAM contre tête de pont située à Orgueil	4 222,44 €	Acompte
SMACL Virement	Dommages aux biens	21/05/23	Choc VAM contre tête de pont située à Verdun sur Garonne	5 349,90 €	Acompte
SMACL Virement	Dommages aux biens	31/05 au 01/06/23	Dégât des eaux – Antenne de Moissac	1 490,86 €	Acompte
GPA26 Virement	Flotte automobile	10/07/23	Véhicule départemental économiquement non réparable suite sinistre avec tiers responsable	1 248,00 €	Acompte

TOTAL (tous budgets confondus)	<b>13 811,20 €</b>
Budgets annexes	1 500,00 €
TOTAL SERVICE 30008	12 311,20 €